

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit avril,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14 h 00 à la salle polyvalente de la commune d'Aiguines sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	11 + 5	16
Total des voix : 23		

Etaient présents :

8 représentants des communes (1 voix chacun) : **Arlette RUIZ**, St Julien le Montagnier ; **Jean-Marie PAUTRAT**, Allons ; **Jean-Pierre HERRIOU**, Moissac-Bellevue ; **Bernard CLAP**, Trigance ; **Jacques ESPITALIER**, Quinson ; **Jean-Pierre BAGARRE**, Aiguines ; **Romain COLIN**, Moustiers Ste Marie ; **Antoine FAURE**, Aups

1 représentant des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix) :

Christophe BIANCHI, Durance Luberon Verdon Agglomération

2 représentants du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur (4 voix chacun) : **Jean-Charles BORGHINI** et **Sophie VAGINAY-RICOURT**

Date de convocation
14/04/2022

Délibération
n°22_04_B4_03

Ont donné pouvoir : **Nathalie PEREZ-LEROUX**, Conseil départemental du Var (2 voix) à **Jean-Pierre BAGARRE** ; **Paul CORBIER**, St Julien du Verdon (1 voix) à **Jean-Marie PAUTRAT** ; **Magali STURMA CHAUVEAU**, Rougon (1 voix) à **Romain COLIN** ; **Bernard MAGNAN**, Valensole (1 voix) à **Jacques ESPITALIER** ; **Michèle BIZOT-GASTALDI**, Communauté de communes Alpes Provence Verdon (1 voix) à **Bernard CLAP**

Adhésion 2022 et convention triennale avec l'association Vélo Loisir Provence

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon,

Le Président expose :

Depuis l'extension en 2013 de Vélo Loisir Provence au territoire du Parc du Verdon, le Parc du Verdon en assure la vice-présidence de l'association aux côtés du PNR du Luberon. Une convention triennale de partenariat nous unit pour la réalisation des projets du «Verdon à vélo».

Le bilan de la convention 2019-2021 a été établi en fin d'année avec l'association et a été présenté aux élus référents le 1 février 2022.

La nouvelle convention triennale 2022-2024 s'inscrit dans la continuité des actions de la précédente avec des modifications et des nouveautés toutefois eu égard à l'évolution de la fréquentation et la pratique vélo sur le territoire et au-delà (en lien avec les politiques locales, régionales, départementales et nationales en faveur du vélo).

Un bilan des actions menées au cours de la période 2019-2021 sera présenté, ainsi que les axes et les actions prévues pour la nouvelle convention.

L'objectif de la délibération est de valider la convention de partenariat 2022-2024 et confirmer la poursuite de l'adhésion du Parc du Verdon à Vélo Loisir Provence pour l'année 2022 qui représente un montant de 8 000 €, permettant au Parc d'être membre actif de la gouvernance de VLP.

Entendu l'exposé du Président,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent le renouvellement de l'adhésion du Parc du Verdon à l'association Vélo Loisir Provence au titre de l'année 2022, pour un coût de 8000 €;
- Autorisent le Président du Parc du Verdon à signer toutes pièces utiles à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Suivent les signatures

Pour l'effet conforme



Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le

et publication le